

travaillent qu'une partie du temps et ne reçoivent pas d'indemnité de vie chère.

M. McKENZIE: Ce sont de petits ports. Gabarouse est à 40 milles de Sydney. Comme c'est un port de l'Atlantique, le service de l'employé doit être assez régulier. Je connais ce port et je me demande pourquoi on refuse la prime à celui qui y est préposé. On devrait la lui accorder, car il touche les mêmes appointements qu'avant la guerre et il a passé par les mêmes épreuves que les autres employés civils.

Le ministre a parlé d'employés qui ne travaillent qu'une partie du temps; mais ceux-là travaillent tout le temps, ils doivent se tenir toujours prêts à répondre à l'appel, car on peut les appeler en tout temps. On a accordé l'indemnité pour suppléer à l'insuffisance du salaire à cause de la crise, sans toutefois accorder d'augmentation permanente. Il n'est donc pas juste de priver ces employés-là de l'indemnité.

L'hon. M. WIGMORE: Si ces employés avaient droit à la prime celle-ci serait plus considérable que leurs appointements. Il est des hommes mariés dont la prime est de \$420 par année. Par le fait même que les employés en question ne touchent que \$250 ou \$350 par année, il est évident qu'ils ne travaillent pas tout le temps et qu'ils ont de l'emploi ailleurs. Voilà pourquoi la commission du service civil a cru devoir leur refuser l'indemnité.

M. McKENZIE: Quoi qu'il en soit, on ne saurait refuser l'indemnité sous prétexte qu'elle va dépasser le salaire; en effet, elle est naturellement proportionnée au salaire et ne saurait, pour cette raison, le dépasser. Le ministre n'a peut-être pas à décider ce point, mais il pourrait le soumettre à la commission du service civil. Je suis surpris de constater que ces petits salariés ne touchent pas de prime. Il est peut-être vrai qu'ils peuvent s'absenter et faire d'autre travail, mais en même temps, ils sont tenus de remplir leur devoir. J'en connais un grand nombre, je sais que leur salaire est bien faible, qu'il ne dépasse pas en général \$250; mais ils tiennent à leur position, ils veulent gagner de l'argent que l'Etat leur sert. Il semble que cet argent ait pour eux un attrait particulier.

L'honorable ministre pourrait facilement se rendre compte que le plus petit de ces ports est constamment fréquenté. Prenons, par exemple les lacs de Bras-D'Or, dans mon propre comté, ou le port de New-Campbellton. C'est une petite localité où il aborde et d'où il part, sans cesse, des

[L'hon. M. Wigmore.]

navires. Le préposé doit donc se tenir là pour voir aux arrivages et aux départs. Pourquoi ne pas augmenter les petits salaires tout comme les salaires plus élevés? Il est peut-être trop tard maintenant pour en parler, mais il ne devrait jamais être trop tard pour remédier à un mal de cette nature et traiter plus favorablement les employés qu'on n'a pas assez bien traités jusqu'à présent.

L'hon. M. WIGMORE: Au sujet des primes il n'y a pas de distinction. Certains de ces employés reçoivent de \$250 à \$300, et d'autres ne touchent que \$50 en salaire.

Si la gratification était de tant pour cent ou si elle était établie d'après une échelle mobile, elle serait plus forte que le salaire en plusieurs cas.

M. SINCLAIR (Guysborough): Pour revenir à la question des frais de perception du revenu, le ministre veut-il répéter les chiffres concernant 1920-21?

L'hon. M. WIGMORE: Quant au ministère des Douanes, les chiffres que nous avons n'embrassent que neuf mois.

M. SINCLAIR (Guysborough): Eh bien?

L'hon. M. WIGMORE: La recette a été de \$145,757,022.84 et la dépense de \$3,699,972.31. Les frais de perception représentent 2.53 p. 100. Nous avons des rapports complets de tout le service pour le Revenu de l'intérieur.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je veux qu'on m'explique ce crédit qui a trait aux recettes des douanes de l'an dernier. Nous avons ouvert un crédit de \$6,653,108.25 dont \$400,000 ont été de trop. Défalquant cette dernière somme, il reste \$6,253,108.25. Or, mon honorable ami a dit que nous n'avons dépensé que \$3,699,972.31.

L'hon. M. WIGMORE: Nous n'avons que les relevés de neuf mois pour les douanes, et nous avons ceux de tout l'exercice quant au revenu de l'intérieur. L'an dernier, les crédits étaient divisés. Cette année, nous les avons réunis à cause du fusionnement des deux ministères.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je ne conçois pas comment mon honorable ami peut faire des calculs exacts en comparant une période de neuf mois à des années entières. Dois-je comprendre que, l'an dernier, nous avons ouvert un crédit de \$6,653,000 et que nous n'avons dépensé que \$3,699,000, ou environ la moitié du crédit?